

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00344

SOUTIEN AU PROJET «PLATEFORME DE TRIBOLOGIE MOTEUR» PORTE PAR L'ENTREPRISE IREIS (GROUPE HEF) - AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

RECU EN PREFECTURE

Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210916-02021003440

DATE D'APPÊCHAGE: 24 septembre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLCHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

SOUTIEN AU PROJET «PLATEFORME DE TRIBOLOGIE MOTEUR» PORTE PAR L'ENTREPRISE IREIS (GROUPE HEF) - AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Par délibération en date du 15 novembre 2018, le Bureau a attribué une subvention de 1 000 000 € à la société IREIS pour le projet « plateforme de tribologie moteur ». Cette subvention a fait l'objet d'une convention de financement entre Saint Etienne Métropole et la société IREIS.

La société IREIS a informé, par courrier, Saint-Etienne Métropole de l'avancée du projet. Les travaux de construction de la plateforme sont réalisés et les premiers moyens d'essais sont installés. Toutefois, l'installation de certains équipements de recherche spécifique prendra un temps supplémentaire par rapport au calendrier initialement prévu.

Dans ce contexte, la société IREIS sollicite une prolongation de la durée de réalisation du projet jusqu'au 30 avril 2024 et une modification des modalités de versement de la subvention selon le calendrier suivant :

- 2019 : 25 % du montant total, soit 250 000 € sur courrier de demande. Ce versement est une avance,
- 2020 : versement de 178 000 € maximum, sur production des justificatifs de dépenses réalisées et acquittées par le bénéficiaire et selon le taux de 39,35 % appliqué aux dépenses justifiées,
- 2021: versement de 263 000 € maximum, sur production des justificatifs de dépenses réalisées et acquittées par le bénéficiaire et selon le taux de 39,35 % appliqué aux dépenses justifiées,
- 2022 : versement de 269 000 € maximum, sur production des justificatifs de dépenses réalisées et acquittées par le bénéficiaire et selon le taux de 39,35 % appliqué aux dépenses justifiées,
- 2024 : versement du solde de 40 000 € maximum, sur production des justificatifs de dépenses réalisées et acquittées par le bénéficiaire et selon le taux de 39,35 % appliqué aux dépenses justifiées.

Le solde interviendra sur présentation d'un rapport final d'exécution du projet.

Il est donc proposé d'approuver un avenant à la convention de financement portant sur la prolongation de la durée de la convention et sur une modification du calendrier de versement de la subvention accordée par Saint-Etienne Métropole à la société IREIS.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet d'avenant à la convention de financement entre Saint-Etienne Métropole et l'entreprise IREIS ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention entre Saint-Etienne Métropole et la société IREIS portant sur le projet «Plateforme de Tribologie Moteur», et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal : SERV/20422/IMOTE0.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU